

HOMÉLIE 21

«Ne suis-je pas apôtre ? De suis-je pas libre ? n'ai-je donc pas vu le Christ Jésus notre Seigneur ? N'êtes vous pas vous-mêmes, dans le Seigneur, mon ouvrage ?»

1. Paul venait de dire : «Si ce que je mange scandalise mon frère, je m'abstiendrai de chair à jamais.» Ce sacrifice, il ne l'avait pas fait; mais il se déclarait prêt à le faire dès que besoin serait. A ce propos, on aurait pu lui dire : Il vous est facile de tenir ce langage glorieux, de philosopher en paroles, de promettre de bouche; bien d'autres et moi en ferions autant. Si vous parlez en toute sincérité, montrez-nous ce à quoi vous avez renoncé pour ne pas scandaliser un de vos frères. – Pour prévenir cette difficulté, l'Apôtre revient sur ce sujet et montre dans quelle proportion il s'est abstenu d'actes parfaitement licites, sans que l'obligation lui en fût imposée. Encore n'est-ce pas bien admirable, quoique cet acte ne soit pas sans valeur, qu'il ait renoncé à certaines choses permises pour n'être pas au prochain une occasion de chute; ce qu'il faut noter, c'est qu'il le faisait non sans peine et non sans péril. Quelle nécessité, dit-il, de parler des viandes offertes aux idoles ? Le Christ a établi que les prédicateurs de l'Evangile devaient vivre de leur ministère; or, je n'ai point profité de ce droit, je suis décidé, au contraire, à mourir d'inanition, à mourir de la mort la plus triste, plutôt que de recevoir quoi que ce soit des fidèles à qui j'annonce la vérité; non pas qu'en refusant je dusse les scandaliser : je me proposais un but plus noble, celui de les édifier. – A l'appui de son assertion il invoque le témoignage de ceux chez lesquels il a mené une vie de travail et de privations. Chez d'autres, où il était nourri, sa vie n'a pas été moins restreinte, pour qu'ils n'en prissent pas ombrage; encore qu'ils eussent eu tort de se scandaliser puisqu'il se conformait aux instructions du Sauveur; mais il poussait à ce point les ménagements pour eux. S'il renonçait aussi généreusement au bénéfice de la loi, pour ne pas blesser la conscience des fidèles, s'il s'abstenait ainsi de choses permises, pour le salut des âmes, que penser des fidèles qui ne s'abstiennent même pas des viandes offertes aux idoles ? et cela, quand la perte de plusieurs est la conséquence de leur conduite, quand ils devraient en toute hypothèse en rester éloignés, par la raison qu'il s'agit d'aliments déposés sur la table des démons. Tel est donc le sujet capital que l'Apôtre développe dans un certain nombre de versets. Mais il faut reprendre les choses de plus haut.

Comme je l'ai observé précédemment, Paul ne s'exprime pas tout d'abord avec une clarté parfaite, il ne va pas droit au but; il s'écrie, au contraire, en commençant : «Ne suis-je pas apôtre ?» Indépendamment des raisons exposées, il n'était pas, tant s'en faut, indifférent que Paul fût l'auteur de ces actes. Il ne veut pas leur donner le droit de dire : Pourvu qu'on se signe, on y pourra toucher. C'est pourquoi, glissant sur ce point, il réplique : Cela serait-il permis, vous ne devriez pas le faire à cause du dommage que votre frère en ressentirait. Après quoi, il déclare que cela n'est point permis. La première de ces deux parties, il la démontre par des considérations à lui personnelles. Sans commencer par leur rappeler qu'il n'a rien reçu d'eux, ce qu'il ne leur cachera pourtant pas, il leur rappelle la dignité dont il est investi : «Ne suis-je donc pas apôtre ? ne suis-je pas libre ?» Ne prétendez pas que, en refusant, j'ai refusé ce que je n'avais pas le droit d'accepter. Aussi indique-t-il en premier lieu les motifs qui lui conféraient le droit de ne pas refuser, s'il eût voulu en user. En outre, il ne tenait pas à paraître blâmer Pierre et les autres qui acceptaient; de là le soin qu'il prend d'établir la légalité de leur conduite. Mais, aurait-on pu lui dire, Pierre avait un droit que vous ne sauriez revendiquer. Il répond en se louant lui-même. Devant cette nécessité de faire son éloge, nécessité que lui imposait l'amendement des Corinthiens, comme il voulait ne pas dépasser les limites déterminées par des besoins pressants, il agit avec une telle mesure que cet éloge, sans être à la hauteur de son mérite, répond merveilleusement au but proposé.

Paul aurait pu dire : J'avais plus que Pierre, plus que tous les autres le droit de recevoir, parce que plus qu'eux tous j'ai travaillé. Ce langage si honorable pour lui, il ne le tient pas, il se contente d'indiquer les titres qui constituaient la dignité des apôtres et les investissaient du droit revendiqué. «Ne suis-je donc pas apôtre ? ne suis-je pas libre ?» c'est à savoir : N'ai-je pas la pleine disposition de mes actes ? suis-je donc subordonné à quelqu'un ayant le droit de me contraindre par la force à ne rien accepter ? Diriez-vous que les apôtres ont sur moi cet avantage, qu'ils ont joui de la société du Christ ? Mais cet avantage, je l'ai goûté dans une certaine mesure. «N'ai-je donc pas vu le Christ Jésus notre Seigneur ?» – «En dernier lieu, il s'est montré à moi qui ne suis qu'un avorton.» (1 Cor 15,8) Ce n'était certes pas un honneur sans prix. «Bien des justes et bien des prophètes, disait le Seigneur, ont désiré voir ce que vous voyez, et ils ne l'ont pas vu ... Des jours viendront où vous voudrez voir un de ces

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

jours.» (Mt 13,17; Luc 17,22) Soit, vous êtes apôtre, vous êtes libre, vous avez vu le Christ; toutefois, si vous n'avez accompli aucune œuvre apostolique, quel droit avez-vous acquis ? – Quoi, reprend l'Apôtre, «n'êtes-vous pas mon œuvre dans le Christ ?» Voilà le vrai titre de gloire; le reste sans cela n'est rien. Judas était apôtre, il était libre, il avait vu le Christ; mais il n'accomplit pas les œuvres de l'apôtre, et tout cela ne lui servit de rien. Aussi Paul ajoute-t-il cette revendication, et invoque-t-il le témoignage des fidèles eux-mêmes. Pour atténuer la portée de sa déclaration, il a soin de dire : «Dans le Seigneur;» cette œuvre est l'œuvre de Dieu, non la mienne. «Si je ne suis pas apôtre pour d'autres, je le suis du moins pour vous.»

2. Voyez-vous sa modestie ? Il aurait pu se déclarer l'Apôtre de l'univers entier, des barbares, de la mer et de la terre; passant sous silence toutes ces choses, il se borne à ce qui lui permet d'avoir gain de cause. Que m'importent les considérations superflues ? j'ai assez de celles-ci pour le sujet actuel. Je n'en appelle point aux prodiges que j'ai ailleurs opérés; il me suffit de ceux dont vous avez été témoins. Lors donc que je n'eusse eu aucun droit devant d'autres peuples, j'en avais toujours devant vous, dont j'ai été le maître; et pourtant je n'ai jamais rien reçu. «Si je ne suis pas apôtre pour d'autres, je le suis pour vous.» C'est toujours un langage de condescendance; car il embrassait l'univers entier par son apostolat. Je ne veux pas m'en glorifier, leur dit-il, je veux éviter toute ombre de contestation, et n'affirmer que ce qui vous regarde. «Vous êtes, vous, le sceau de mon apostolat;» (II Cor 12,12); le sceau, la preuve vivante. Si l'on me demande des preuves de ma qualité d'apôtre, c'est vous que je montre; au milieu de vous j'ai rempli tous les devoirs qui constituent l'apôtre. «Quoique je ne sois rien, disait-il dans sa seconde épître, les signes de mon apostolat n'en ont pas moins éclaté parmi vous dans ma patience, dans les miracles, dans les prodiges, dans les effets extraordinaires de la toute-puissance.» (II Cor 12,11-12) En quoi donc êtes-vous restés au-dessous des autres Eglises ? «Vous êtes donc le sceau de mon apostolat.» Je vous ai rendus témoins de plusieurs prodiges, je vous ai enseignés par ma parole, j'ai bravé toute sorte de dangers, ma vie au milieu de vous a été irréprochable. On peut voir dans ces deux épîtres avec quel soin il s'applique à démontrer ces points divers. «Voilà ma défense contre ceux qui m'interrogent.»

Que signifient ces paroles : «Ma défense contre ceux qui m'interrogent, la voilà ?» A ceux qui me demandent mes titres à l'apostolat, à ceux qui m'accusent de recevoir de l'argent, à ceux qui me font un crime de n'en pas recevoir, à ceux qui prétendent prouver que je ne suis point apôtre, je n'oppose d'autre défense que votre conversion, et ce qu'il me reste encore à dire. Que lui reste-t-il donc à dire ? «N'avons-nous donc pas le pouvoir de manger ou de boire ? N'avons-nous donc pas le pouvoir de mener avec nous une femme qui soit notre sœur ?» Quelle défense voyez-vous en ceci ? Puisque je n'use même pas, vous le voyez, de choses auxquelles j'ai droit, on ne saurait me soupçonner de ne pas dire la vérité ou d'agir par simple vue d'intérêt. Ce que j'ai dit tout à l'heure, la doctrine que je vous ai prêchée, c'en est bien assez pour ma justification à vos yeux. Contre ceux qui me questionnent, je ne vais pas plus loin, et je me contente de leur demander : «N'avons-nous donc pas le droit de boire et de manger ? N'avons-nous donc pas le droit de mener avec nous une femme qui soit notre sœur ?» Nous l'avons, n'est-ce pas ? cependant, je n'en use pas. S'ensuit-il qu'il ne mangeait, ni ne buvait ? Plus d'une fois, assurément, il lui était arrivé de ne manger ni boire; car il parle «de la faim, de la soif, de la nudité,» (II Cor. 11,27), qu'il a plus d'une fois souffertes. Il n'en parle pas présentement : il veut dire seulement qu'il ne reçoit rien de ses disciples pour sa nourriture et son breuvage, encore qu'il en eût le droit.

«Est-ce que nous n'avons pas le droit de mener avec nous une femme qui soit notre sœur, comme les autres apôtres et les frères du Seigneur et Céphas ?» Remarquez sa prudence, il ne nomme le prince des apôtres que le dernier; il réserve pour la fin le nom qui a le plus d'autorité, d'autant plus qu'il était moins extraordinaire d'entendre citer l'exemple des autres que l'exemple du premier d'entre tous, de celui à qui ont été confiées les clefs du royaume des cieux. Il ne le désigne pas seul, il désigne tous les apôtres sans exception. Que vous regardiez en haut, que vous regardiez en bas, partout vous trouverez ces exemples, leur dit-il. Les frères du Seigneur, après avoir dépouillé leur incrédulité première, avaient pris rang parmi les plus illustres disciples du Sauveur, quoiqu'ils fussent demeurés au-dessous des apôtres. Aussi Paul les place-t-il au milieu, entre les apôtres d'une part, et Pierre leur coryphée de l'autre. «Serions-nous donc les seuls, Barnabé et moi, à qui ce droit serait refusé ?» Quelle âme humble et exempte de jalousie ! il se garde bien de passer sous silence le compagnon de ses travaux. Si tout le reste leur a été commun, pourquoi ce droit ne leur appartiendrait-il pas également ? Eux et nous, nous sommes tous apôtres, tous également libres; tous, nous avons

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

vu le Christ, tous nous avons rempli le ministère apostolique. Nous avons donc tous le droit de vivre hors de tout travail manuel, et de réclamer de nos disciples le nécessaire.

«Qui donc fait la guerre à ses propres frais ?» L'argument le plus fort, Paul vient de le tirer de l'exemple des apôtres, lequel lui confère le droit d'agir de même : il emprunte maintenant un argument nouveau, selon son habitude, à ce qui se passe dans le cours ordinaire de la vie : «Qui donc fait la guerre à ses propres frais ?» dit-il. Notez, je vous prie, l'à-propos des comparaisons qu'il choisit, et le caractère particulier de celle-ci, qu'il emprunte à la guerre, aux armes, aux batailles. Comme la guerre, l'apostolat avait ses dangers; il en avait même de plus grands. Il n'était pas question de combattre seulement des hommes, mais les démons et le prince des ténèbres. Quant à la pensée de Paul, la voici : Les chefs idolâtres, quelque exigeants et injustes qu'ils soient, n'obligent pas leur soldats à combattre, à braver les périls de la guerre, et à s'entretenir en outre à leurs dépens : comment le Christ pourrait-il nous y obliger ?

3. Il ne lui suffit pas d'une seule comparaison. L'une des considérations les plus capables d'agir sur des intelligences simples et peu perspicaces, c'est la considération de la conformité parfaite existant entre les lois divines et ce qui se passe chaque jour parmi nous. En conséquence, l'Apôtre va plus loin et ajoute : «Qui donc plantera une vigne, et n'en mangera pas le fruit ?» La première comparaison exprimait les dangers de l'apostolat; celle-ci en exprime les fatigues et les soucis. Troisième comparaison : «Quel est le berger qui ne prendra point du lait de son troupeau ?» Elle exprime la sollicitude particulière avec laquelle les apôtres instruisaient leurs disciples. Soldats, cultivateurs, pasteurs, les apôtres étaient tout cela : leurs combats n'étaient point les combats de ce monde, ce n'était point la terre qu'ils cultivaient, ni des animaux qu'ils menaient aux pâturages; comme leurs combats étaient livrés aux démons, c'étaient les âmes raisonnables qu'ils paissaient et qu'ils cultivaient. Observez en outre avec quelle modération Paul agit toujours : il ne se propose rien de superflu, il se borne au nécessaire. Il ne dit pas : Qui donc fait la guerre sans être riche ? mais : «Qui donc fait la guerre à ses propres frais ?» Il ne dit pas : Qui donc, ayant planté une vigne, n'en tire pas de l'or ou tous les fruits ? mais : «N'en mangera pas le fruit ?» Il ne dit pas : Qui donc ne trafique pas des brebis dont il est le berger ? mais : «Ne se nourrit pas de leur lait ?» non pas des brebis mêmes, mais de leur lait; car l'apôtre doit se contenter de peu, et le nécessaire doit lui suffire. C'était une leçon à l'adresse de ces hommes qui prétendent tout dévorer et cueillir tous les fruits. Cette loi, le Seigneur l'établit le premier en disant : «L'ouvrier est digne de la nourriture qui lui est nécessaire.» (Mt 10,10). L'Apôtre ne se borne pas à mettre ce point en lumière par ces comparaisons, il montre de plus ce que doit être le prêtre du Christ. Il lui faut, comme un soldat, le courage; comme un cultivateur, la persévérance; comme un pasteur, la sollicitude; après quoi il devra s'enquérir du nécessaire, mais sans aller au delà.

Une fois établi, par l'exemple des apôtres et par les usages de la vie ordinaire, qu'il n'était point interdit aux apôtres de recevoir, Paul aborde le troisième point en ces termes : «Ce que j'avance n'est-il vrai qu'à un point de vue humain ? la loi ne le dit-elle pas aussi ?» Jusqu'à présent il n'a rien dit de l'Écriture, il s'est contenté d'invoquer l'autorité du sens commun. Ne croyez pas cependant, remarque-t-il, que mes raisons se bornent à celles-là, et que je parle d'après des idées purement humaines. Aisément je montrerais que cela paraît bon également à Dieu, et que l'ancienne loi sanctionne ces mêmes droits. Comme on le fait d'ordinaire quand il s'agit de vérités incontestées, il emploie la forme interrogative : «Ce que j'avance n'est-il vrai qu'à un point de vue humain ?» N'est-ce fondé que sur des exemples pris parmi les hommes ? «La loi ne le dit-elle pas aussi ? car il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne lierez pas la bouche du bœuf qui foule le blé.» Pourquoi évoquer ce souvenir quand l'exemple des prêtres était là ? Pour donner à sa démonstration plus d'ampleur. A ceux qui se seraient récriés : Que nous importe ce qui a été dit des bœufs ? il réplique en ajoutant : «Est-ce que Dieu se préoccupait en cela des bœufs ?» – Alors, selon vous, Dieu ne s'occupe des bœufs en aucune façon ? – Il s'en occupe, mais non au point d'établir une loi qui les concerne. S'il ne se fût pas proposé un but plus élevé, celui de rappeler aux Juifs par ce moyen l'obligation d'exercer la miséricorde, et de les avertir de leurs devoirs envers leurs maîtres spirituels, il n'eût pas eu la précaution de formuler une loi défendant de lier la bouche de ces animaux. De ce même passage il résulte que rude est la tâche des apôtres et que rude elle doit être.

Un autre enseignement encore en ressort. Quel est-il ? Que tout ce que renferme l'ancienne loi touchant les animaux a pour but l'avantage de l'homme, comme tout le reste, comme, par exemple, ce qu'elle renferme au sujet des différences de vêtements, des vignes, des semences, de la manière de traiter la terre, de la lèpre, et autres choses semblables. A

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

cause de la grossièreté des Juifs, le Seigneur commençait par les entretenir de ces points divers, afin d'élever peu à peu leurs idées. Paul n'ajoute rien à l'appui de ce qu'il vient de dire, tant il l'estime évident et manifeste. Après ces mots : «Est-ce que Dieu se préoccupe des bœufs ?» il ajoute : «N'est-ce pas à cause de nous absolument qu'il s'exprime ainsi ?» Le mot, absolument, n'est point employé sans raison; il a pour but de couper court à la réclamation la plus légère. Aussi, l'Apôtre poursuit-il, sans toutefois abandonner son image : «Ces choses ont été écrites pour nous; car celui qui laboure doit labourer avec l'espérance de recueillir les fruits de son travail.» Le prédicateur doit recevoir le prix de ses fatigues. «Celui qui bat le grain doit avoir l'espérance d'en avoir une part.» Remarquez son habileté : du grain, il en vient à l'aire pour nous représenter les travaux des apôtres, qui, eux aussi, labourent et puis battent le grain. A propos du labour, comme il n'y a point alors de fruit à recueillir, il ne parle que de l'espérance : à propos du grain battu, il parle des fruits recueillis et de la jouissance qui en est la conséquence : «Celui qui bat le grain, le bat avec l'espérance d'en avoir une part.»

4. Mais n'y aura-t-il pas d'autres récompenses à ces fatigues ? – Il y en aura, car Paul parle d'espérance, par suite de biens à venir. Ce qui résulte donc de la loi qui défendait de lier la bouche de l'animal foulant le grain, c'est le droit des apôtres de recueillir le prix de leurs fatigues. «Nous avons semé parmi vous les biens spirituels, sera-ce une grande chose si nous recevons de vos biens temporels ?» Voici un quatrième argument à l'appui du droit des prédicateurs au nécessaire. «Qui donc, vient-il de dire, fait la guerre à ses propres frais ? Qui plante une vigne ? qui fait paître un troupeau ?» et le reste. Il a invoqué l'exemple du bœuf foulant le grain. A ces raisons, il en ajoute une autre de toute évidence, et non moins favorable au droit en question. Non seulement les apôtres ont enduré bien des fatigues; mais ils ont bien plus donné qu'ils n'ont reçu. «Nous avons semé parmi vous les biens spirituels; sera-ce une grande chose si nous recevons de vos biens temporels ?» N'y a-t-il pas là une raison de toute justice et plus manifeste encore que les raisons précédentes ? Dans ces raisons, c'était d'une semence matérielle, c'était d'un fruit matériel qu'il était question. Ce n'est plus ici la même chose : la semence est spirituelle et le fruit est matériel. Qu'ils ne s'enorgueillissent pas ceux qui donnent aux apôtres de leurs biens; ils donnent moins qu'ils ne reçoivent. Les cultivateurs ne recueillent que ce qu'ils ont semé : nous qui avons semé dans vos âmes les biens spirituels, nous recueillons des fruits matériels, à savoir, les aliments que vous nous avez donnés.

Pour augmenter leur confusion, Paul ajoute : «Si d'autres usent avec plein pouvoir de ce qui vous appartient, n'aurions-nous pas plutôt le droit de le faire ?» Nouvelle raison empruntée à un ordre de choses différent. Il n'est ici question ni de Pierre ni des apôtres, mais de certains faux docteurs qu'il combattra plus tard et desquels il dira : «Si un tel vous dévore, si un tel prend ce qui est à vous, si un tel s'enorgueillit, si un tel vous frappe au visage.» (II Cor 11,20.) Il prélude maintenant à l'attaque renvoyée à un autre moment. Il ne dit pas maintenant : Si certains reçoivent de vous; mais, pour mettre en relief leur jactance, leurs exigences et leurs vues intéressées, il s'exprime en ces termes : «Si d'autres usent avec plein pouvoir de ce qui vous appartient;» s'ils vous commandent, s'ils s'arrogent une autorité véritable, s'ils usent de vous comme de serviteurs, mettant la main sur ce qui vous appartient avec hauteur et fracas. De là ce qu'il ajoute : «Pourquoi pas plutôt nous ?» ce qu'il n'eût certes pas ajouté, s'il se fût agi des apôtres. Evidemment, il fait allusion à maints faux docteurs qui cherchaient à les séduire. Voilà donc que, en dehors de la loi de Moïse, vous avez vous-mêmes proclamé le droit des apôtres à ce qui leur est nécessaire. Ces mots : «Pourquoi pas plutôt nous ?» ne sont pas suivis de la preuve établissant cette conclusion; Paul laisse à leur conscience le soin de la fournir, par où il les effraie et les confond encore davantage. «Mais nous n'avons point usé d'un pareil pouvoir.» Nous n'avons rien reçu.

Dès qu'il a établi par plusieurs raisons le droit fort légitime qu'il avait de recevoir, il conclut en affirmant qu'il n'a rien reçu. De la sorte, il ne paraît pas s'en être abstenu faute d'un droit suffisant. – Si je ne reçois rien, ce n'est pas que cela me soit interdit; cela m'est permis, et je vous l'ai surabondamment démontré, par l'exemple des apôtres, par la pratique ordinaire de la vie, par les comparaisons empruntées aux soldats, aux bergers, aux cultivateurs, par la loi de Moïse, par la nature même des choses, ce que vous avez reçu étant spirituel, par votre manière d'agir à l'égard des autres. – Mais, de même que par cette argumentation il justifiait la conduite des apôtres qui recevaient d'autrui, et qu'il intimidait les Corinthiens en leur montrant qu'il ne lui était point défendu de recevoir à son tour; de même, pour ne paraître pas réclamer au moyen de cette accumulation de preuves ce qui ne lui a pas été donné, pour atténuer toute impression de ce genre, au langage qu'il vient de tenir, il ajoute cette déclaration formelle : «Je ne vous ai point écrit ces choses, pour qu'il en soit de même à mon égard.» Et présentement : «Nous n'avons point usé d'un pareil pouvoir.» Il y a plus : On n'aura

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

même pas le droit de dire que, si nous n'avons pas usé de cette facilité, c'est que nous possédions de larges ressources; car, même dans la nécessité, nous n'en n'avons pas usé davantage. C'est ce qu'il disait dans sa deuxième Epître : «J'ai dépouillé d'autres Eglises en en recevant ce dont j'avais besoin pour vous être utile. Et, lorsque j'étais parmi vous et dans le besoin, je n'ai été à charge à personne.» (II Cor 11,8)

Précédemment il a dit : «Nous souffrons la faim, la soif, la nudité, les mauvais traitements.» (1 Cor 4,11) La même pensée, il l'exprime actuellement par ces mots : «Nous supportons tout;» à savoir, la faim, les privations et toute sorte d'épreuves. Malgré tout, nous n'en sommes jamais venus jusqu'à transgresser la loi que nous nous étions imposée à nous-mêmes. Pourquoi ? «Pour ne mettre aucun obstacle à la propagation de l'Evangile.» Plutôt que de vous scandaliser en recevant de vous, ô Corinthiens, plutôt que de nuire à l'Evangile et à l'édification de vos âmes, nous avons préféré nous imposer un sacrifice auquel rien ne nous obligeait. Si nous avons agi de cette manière, quand nous avons le droit d'agir différemment, quand il nous en coûtait beaucoup, quand nous étions poussés par l'exemple des apôtres, si nous n'avons rien reçu pour ne vous susciter aucun obstacle, non pour ne pas provoquer votre chute, mais pour écarter de vous tout obstacle, quelque léger qu'il fût, capable d'entraver un instant le cours de la divine parole; si, de notre côté, nous avons déployé tant de zèle à votre égard, vous qui êtes tellement au-dessous des apôtres, qui ne sauriez citer aucune loi légitimant votre conduite, qui portez la main sur ce qui vous est défendu, au grand dommage de l'Evangile, alors qu'aucune nécessité ne vous y pousse, alors que vous n'avez pas l'excuse du scandale à éviter, combien plus devez-vous agir autrement ! – Tout ce discours concerne les fidèles qui, en mangeant des viandes consacrées aux idoles, scandalisaient leurs frères plus faibles.

5. Prêtons l'oreille à ces paroles, nous aussi, mes bien-aimés, afin de ne pas dédaigner ceux qui se scandalisent, de ne pas apporter d'obstacle à la diffusion de l'Evangile du Christ, et de ne pas compromettre notre salut. Ne me dites pas, en présence de votre frère scandalisé : L'acte qui le scandalise n'est point défendu; il est parfaitement permis. Je vous tiendrai un langage plus fort que celui-là : Quand le Christ lui-même vous l'aurait permis, dès que vous voyez l'un de vos frères se scandaliser, renoncez au droit qui vous a été donné. Ainsi faisait Paul : le Sauveur lui avait permis de recevoir, et il n'acceptait rien. Telle est la bonté de votre Maître qu'il a tempéré ses commandements par la douceur la plus grande, et qu'il vous a laissé le droit de faire une foule de choses de votre plein gré, parce qu'il ne vous les impose pas. Et cependant, s'il l'eût voulu, il eût pu ajouter à ses préceptes et nous dire : Celui qui ne jeûnera pas constamment sera châtié; celui qui ne gardera pas la virginité sera condamné au supplice; celui qui ne renoncera pas à tous ses biens sera terriblement puni. Mais il ne l'a pas fait, vous laissant le mérite de tendre vers un but plus élevé. C'est pourquoi, parlant de la virginité, il disait : «Que celui qui peut comprendre, comprenne.» (Mt 19,12) C'est pour cela qu'il a imposé certains actes au riche, et qu'il lui a laissé la liberté d'en faire certains autres. Il ne lui dit pas : Vendez tout ce que vous possédez; mais : «Si vous voulez être parfait, vendez.» (Ibid., 21)

Pour nous, loin d'aspirer à cette perfection, loin d'aller au delà des préceptes, nous ne remplissons même pas la mesure exigée de nous. Paul souffrait la faim, pour ne point mettre obstacle à la diffusion de l'Evangile; et nous, en présence de tant de malheureux qui souffrent, nous ne pouvons nous résoudre à toucher à nos trésors. Que la rouille les ronge, mais que le pauvre n'y touche pas; que les vers les mangent, mais que le pauvre demeure nu; que le temps dévore tout, mais que le Christ affamé reste sans nourriture. Vous me demandez qui tient ce langage ? On ne le tient pas en paroles, on le tient en action, et c'est plus grave. Il vaudrait beaucoup mieux qu'on s'exprimât ainsi et qu'on agit autrement. N'est-ce pas là le cri quotidien de l'avarice, le cri que cette maîtresse despotique et cruelle arrache à ses esclaves ? Faites dévorer vos biens, leur dit-elle, par les sycophantes, les brigands et les voleurs; mais gardez-vous de les donner aux indigents et aux affamés. N'est-ce pas vous qui entretenez les voleurs ? N'est-ce pas vous qui attisez le feu de l'envie ? N'est-ce pas vous qui encouragez les esclaves fugitifs et les larrons par l'appât de vos richesses ? Que voulez-vous donc par votre folie ? car c'est une folie déplorable que de remplir vos coffres de vêtements, et de laisser dans la nudité un homme fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, et de rester insensible aux souffrances qu'il endure, tremblant de froid et pouvant à peine se tenir debout. – Vous répondrez qu'il simule ce tremblement et cette faiblesse. – Et vous ne craignez pas en parlant ainsi d'attirer sur vous le feu du ciel ? Pardonnez-moi ce langage que m'arrache l'indignation. Vous donc qui, plein d'embonpoint, donnez à votre ventre tout ce qu'il demande, qui prolongez vos festins jusqu'au soir, étendu sur des coussins moelleux, vous pensez que vous ne serez

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

point puni de faire des dons divins un si mauvais usage; car le vin ne nous est pas donné pour que nous nous enivrions, ni la nourriture, pour que nous chargions et gorgions notre estomac : et ce misérable, cet indigent, cet homme réduit à l'état de cadavre, vous le soumettez à un compte rigoureux, et vous ne craignez pas le tribunal effrayant et formidable du Christ ! Si ce malheureux a recours à la simulation, c'est le besoin, c'est la nécessité qui l'y contraint, c'est votre cruauté, votre barbarie, votre inflexibilité qui l'oblige à se couvrir de ce masque. Quel serait l'homme assez dépravé pour se livrer à ces manèges honteux, pour s'exposer à ces mauvais traitements et à une infinité d'avaries en vue d'un morceau de pain, si la nécessité ne l'y poussait ? Cette hypocrisie D'est donc qu'une protestation plus forte contre votre inhumanité. Ses supplications, ses prières, ses lamentations, ses plaintes à fendre l'âme, n'ayant pu lui valoir ce nécessaire qu'il cherchait durant toute la journée, il a imaginé ce dernier moyen, qui tourne moins à sa honte et à son déshonneur qu'à votre déshonneur et à votre honte. Dans le besoin extrême auquel il est réduit, c'est pour nous un devoir de le prendre en pitié : l'obliger à recourir à ce moyen, c'est nous rendre dignes de châtiments terribles. Jamais, s'il était aisé de nous toucher, un pauvre n'eût agi de la sorte.

Et que parlé-je de tremblement et de dénûment ? Ce que je vais dire est plus affreux encore. Il y a des malheureux qui en sont venus, pour triompher de votre insensibilité, au point de ravir la lumière à leurs jeunes enfants. Quand ils erraient çà et là sans vêtements, mais jouissant de la lumière, ni leur âge si tendre, ni leur misère n'attiraient l'attention : pour en arriver à soulager leur faim, les parents ont couronné ces maux par un mal épouvantable; ils ont mieux aimé les priver de cette lumière, que nous contemplons tous, que de les condamner à lutter sans trêve contre la faim et à périr de la plus triste des morts. Puisque vous ne connaissez pas la miséricorde envers les pauvres, et que vous vous réjouissez au spectacle du malheur, voici à votre insatiable avidité un nouvel aliment, dont la conséquence sera pour vous et pour eux une aggravation de peine. Pour vous convaincre que tel est le principe de tout ce que nous voyons, je vous exposerai une preuve sans réplique. Il y a certains pauvres sans énergie et sans dignité, incapables de souffrir la faim et prêts à tout pour s'y soustraire. N'ayant rien obtenu de vous par leurs gestes et leurs supplications les plus pressantes, ils ont renoncé à ces moyens, ils ont bientôt dépassé les charlatans les plus habiles. Les uns rongent le cuir des vieilles chaussures, les autres s'enfoncent dans la tête des clous pointus, d'autres se couchent à plat ventre sur la glace, d'autres vont encore plus loin pour vous donner un spectacle dont l'infamie fixe votre attention.

6. Et, tandis que ces choses se passent, vous restez là riant, admirant, faisant des maux d'autrui comme une fête pour vous, ainsi que du déshonneur infligé à la nature humaine. Que ferait de plus un démon cruel ? Pour que ce malheureux multiplie ces jongleries avec plus de promptitude, vous lui donnez un peu plus d'argent. Quant à celui qui s'avance vers vous sans fracas, la prière aux lèvres, le nom de Dieu à la bouche, vous ne daignez ni lui répondre, ni le regarder. Plus d'une fois même, vous l'accablez de paroles désobligeantes, s'il vous poursuit de ses demandes importunes. – Comment de pareils hommes vivent-ils ? Comment respirent-ils et jouissent-ils de la lumière du soleil ? – Mais, envers les premiers, vous vous montrez généreux et content, comme si vous étiez l'agonothète de cet ignoble et triste spectacle. C'est bien aux hommes qui ouvrent de semblables luttes, et qui ne négligent rien jusqu'à ce que l'effet mauvais qu'on attend soit produit, que serait justement appliqué ce langage : Et de pareils hommes vivent, et ils respirent ! Et ils contemplent la lumière du soleil, eux qui traînent la nature humaine dans la boue, et qui outragent le Créateur ! Dieu vous dit : Faites l'aumône, et je vous donnerai le royaume des cieux; vous ne l'écoutez pas. Le diable vous montre une tête percée de clous, et vous lui ouvrez aussitôt votre bourse; en sorte que cet artifice de l'esprit du mal, quelque déplorable qu'en soit le résultat, a produit sur vous une impression plus profonde que la promesse du Seigneur et les biens infinis qu'elle vous assure. Eût-il fallu épuiser tout votre or pour empêcher ces turpitudes, ou détourner de ces spectacles l'attention du public, vous auriez dû tout tenter, tout souffrir, jusqu'à ce que ce désordre eût complètement disparu d'au milieu de vous. Mais non, vous faites, au contraire, tout ce qui dépend de vous pour qu'il se perpétue, et qu'on le considère. Et vous me demandez encore pourquoi il y a un enfer ? Demandez-moi plutôt pourquoi il n'y en a qu'un ? Quels supplices ne méritent-ils pas les hommes qui maintiennent ces spectacles aussi cruels que barbares, qui sourient lorsqu'ils devraient verser d'abondantes larmes, comme vous-mêmes devriez en verser, sinon davantage, vous qui mettez ces misérables dans la nécessité d'exercer cette profession déshonorante ?

Mais, répondez-vous, je ne les y contrais pas. – N'est-ce donc pas les y contraindre, je vous le demande, que de fermer l'oreille aux pauvres qui vous supplient d'un ton modeste,

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

avec larmes et en invoquant le Seigneur, tandis que vous donnez largement aux autres, et que vous convoquez les passions autour de ces malheureux ? – Devrons-nous donc leur témoigner notre pitié en nous éloignant d'eux ? Et ce serait vous qui nous donneriez ce conseil ? – Ce n'est point de la pitié, ô homme, que d'exiger en retour de deux oboles tant de sueurs, de vouloir que ces infortunés se mettent en pièces pour obtenir de vous le nécessaire, et qu'ils déchirent la peau de leur tête en une foule d'endroits, de la façon la plus cruelle. – Soit, répondez-vous; mais nous nous gardons bien cependant d'enfoncer les clous dans leur tête. Plût à Dieu que vous le fissiez; le mal serait moins considérable. Mettre quelqu'un à mort est un acte qui coûte plus que de donner à autrui l'ordre de se frapper lui-même : or, voilà ce qui a lieu dans le cas dont nous parlons. Certainement ces malheureux souffrent bien davantage d'avoir à exécuter de leurs propres mains ces ordres barbares. Et cela se passait dans Antioche, là où les disciples du Sauveur ont reçu le nom de chrétiens, là où habitaient les plus doux des hommes, là où la charité produisait autrefois les fruits les plus abondants. On ne se contentait pas de soulager les misères présentes; on envoyait des aumônes bien loin, en un temps où l'on était menacé de la famine.

Que faire alors, demanderez-vous ? – Renoncer à ces mœurs sauvages, déclarer à tous les pauvres qu'il ne leur sera rien absolument donné, s'ils persistent dans cette voie; qu'ils seront au contraire généreusement traités s'ils sollicitent convenablement les largesses de leurs frères. Une fois instruits de la sorte, fussent-ils les plus malheureux des hommes, ils n'en viendront plus désormais, je vous le garantis, à se déchirer comme ils le font; ils vous seront même reconnaissants de les avoir affranchis de ces douleurs et de cette ignominie. Pour des cochers vous sacrifieriez vos fils, pour des danseuses vous sacrifieriez vos âmes; et pour le Christ affamé vous ne donneriez pas une petite pièce de monnaie ? Encore, lorsque vous donnez quelque pièce d'argent, cela vous coûte-t-il comme si vous donniez tout ce qui vous appartient, comme si l'aumône ne consistait pas plutôt à donner sans regret, qu'à donner d'une façon quelconque ? Le prophète déclare bienheureux, non point ceux qui donnent, mais ceux qui donnent avec libéralité. Il ne dit pas : Le juste a donné; mais : « Il a versé, il a distribué aux pauvres. » (Ps 111,9) Si ce que vous donnez, eu égard à ce que vous possédez, n'est qu'un verre d'eau, eu égard à la mer entière; si vous demeurez infiniment au-dessous des dispositions de la veuve, de quoi cela vous servira-t-il ? Oseriez-vous dire : « Seigneur, ayez pitié de moi, selon votre infinie miséricorde, et, selon la multitude de vos miséricordes, effacez mon iniquité; » (Ps 50,3); quand vous pratiquez la miséricorde vous-même d'une façon tout à fait étroite ?

En vérité, je rougis de honte en voyant des riches dont les chars sont trainés par des coursiers aux freins dorés, dont le cortège de serviteurs resplendit d'or également, dont les lits sont d'argent, dont le luxe en un mot ne laisse rien à désirer, quand il s'agit de donner aux indigents, se montrer plus pauvres que les plus misérables. Il est vrai que l'on s'écrie souvent : Mais ils ont les secours de l'Eglise. Que vous importe ? Serez-vous sauvé, parce que je ferai l'aumône; et, parce que l'Eglise aura donné aux pauvres, aurez-vous effacé vos péchés ? Si c'est pour vous une raison suffisante de ne pas faire l'aumône, parce que l'Eglise ne délaisse pas les malheureux, serez-vous dispensé de prier par le fait de la prière des prêtres ? Les jeûnes que d'autres s'imposent vous autoriseront-ils à vivre dans l'intempérance ? Ignorez-vous donc que Dieu, en établissant le précepte de l'aumône, avait moins les pauvres en vue que les riches eux-mêmes ? Le prêtre ne vous inspirerait-il pas de confiance ? C'est là une faute grave; mais je ne m'en occuperai pas présentement; faites alors tout par vous-même, et vous mériterez une récompense deux fois plus considérable. Si nous vous parlons de l'aumône, ce n'est pas afin que vous veniez à nous, mais pour que vous fassiez le bien par vous-même. Peut-être que, en venant me remettre votre offrande, la vaine gloire remplirait votre cœur, peut-être que souvent vous vous retireriez scandalisé, l'esprit agité de soupçons fâcheux. Lorsque vous distribuerez vos aumônes par vous-même, vous serez à l'abri de tout scandale et de tout ennui pareil, et vous ajouterez, je le répète, au prix de votre récompense.

7. Si je vous tiens ce langage, ce n'est pas pour vous mettre dans une sorte de nécessité de nous confier votre argent, ni pour venger les prêtres indignement calomniés. Si je devais m'indigner et m'attrister, il me faudrait le faire à votre sujet, à cause des propos coupables auxquels vous vous laissez aller. A ceux qui sont injuriés et calomniés, une récompense plus considérable; à ceux qui propagent ces calomnies, un jugement et des châtements plus rigoureux. Je ne parle donc pas pour plaider la cause des premiers, mais bien par intérêt et par sollicitude pour vous. Est-il étonnant que, dans ce siècle, on soupçonne la vertu des hommes de Dieu, lorsque, au temps des saints qui menaient sur la terre la vie des anges et qui ne possédaient rien, au temps même des apôtres, des murmures s'élevèrent à

HOMÉLIES SUR LES DEUX ÉPÎTRES AUX CORINTHIENS

propos des soins donnés aux veuves, parce que l'on méprisait les pauvres, quoique pourtant personne ne s'attribuât la propriété de ses biens, et que tout fût en commun ? Laissons conséquemment de côté ces prétextes, et n'alléguons pas comme défense les richesses considérables que possède l'Eglise. Puisque vous songez à l'étendue de ses ressources, songez également à la foule des pauvres qu'elle soulage, à la multitude des malades, aux occasions si nombreuses de dépenses qui se présentent : approfondissez soigneusement ces questions, nul ne s'y oppose, nous sommes prêts à vous rendre nos comptes.

Mais je veux vous dire quelque chose encore de plus fort. Supposé que nous vous ayons rendu ces comptes, et que nous ayons prouvé que les dépenses égalent, surpassent même les revenus, je vous demanderai volontiers ce que vous répondrez lorsque, au sortir de cette vie, vous entendrez le Christ vous dire : «Vous m'avez vu ayant faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; sans vêtement, et vous ne m'avez pas couvert.» (Mt 25,42) Comment nous justifierons-nous ? Nous rejeterons-nous sur tel ou tel qui n'a pas rempli la volonté du Christ, sur quelques prêtres que nous aurons soupçonnés ? Et que vous importe ? sera-t-il répondu. Vous n'êtes accusé que de vos propres péchés. Le moyen de vous excuser, c'est de les expier, non de montrer que le prochain en a commis autant. A cause de votre peu de générosité, l'Eglise est forcée de garder ce qu'elle possède. Or, si tout se passait conformément aux traditions apostoliques, vos sentiments seraient tels que vous lui fourniriez des revenus assurés, et alors ce serait pour elle un trésor sûr, un trésor inviolable. Mais, tandis que vous ne cessez d'amasser sur la terre et d'entasser dans vos coffres, l'Eglise en est réduite à la nécessité de pourvoir à l'entretien des maisons de veuves, des chœurs de vierges, des étrangers qui arrivent, des voyageurs en souffrance, des prisonniers malheureux, des malades et des infirmes dans le besoin, et ainsi de suite. Que faire en ces conjonctures ? Se détourner de tous ces malheureux, fermer l'entrée de tous ces ports ? Et qui remédierait aux naufrages qui en seraient la conséquence ? Qui viendrait apaiser les pleurs, les lamentations, les cris de douleur qui surgiraient de tout côté ?

Gardons-nous donc de préférer sans réflexion les paroles qui se présentent sur nos lèvres. Comme je vous l'ai déclaré tout à l'heure, nous sommes prêts à vous rendre nos comptes. En fût-il autrement, eussiez-vous affaire à des prêtres pervers, avares et rapaces, leur iniquité ne vous justifierait pas tout à fait. Le Fils de Dieu, souverainement miséricordieux et souverainement sage, qui voyait tout, savait très bien qu'il y aurait dans le cours des siècles et dans un monde aussi vaste, des prêtres corrompus : or, pour que leur corruption n'encourageât pas les fidèles à la négligence, il vous a par avance ôté tout prétexte plausible, et il vous a dit : «Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Par conséquent, tout ce qu'ils vous disent de faire, faites-le; mais, quant à leurs œuvres, ne les imitez pas.» (Mt 23,4) Quelque pervers que soit celui qui vous instruit, vous n'avez pas le droit de ne pas mettre en pratique ses conseils. Ce n'est point sur les œuvres de votre maître, mais sur les enseignements qui vous auront été donnés, et sur votre refus de les suivre, que Dieu vous jugera. Si vous accomplissez ce qui vous a été dit, vous éprouverez en ce jour une confiance inébranlable; si, au contraire, vous n'obtempérez pas aux avis qui vous sont adressés, vous auriez beau alléguer les mauvais exemples de milliers de prêtres, cela ne vous servira de rien. Judas était apôtre; croyez-vous que son exemple justifie les sacrilèges et les avares ? Quel accusé serait reçu à dire : Un apôtre a été voleur, il a été sacrilège et traître ? Voilà précisément ce qui nous condamnera et attirera sur notre tête un épouvantable supplice, que les exemples des méchants ne nous aient pas ramenés dans de meilleures voies. C'est pour que nous nous gardions bien de les imiter, que tout cela a été écrit.

Ne nous inquiétons plus ni d'un tel, ni de tel autre; ne nous occupons que de nous-mêmes : chacun de nous devra répondre pour lui-même devant Dieu. Afin de rendre ce compte avec une légitime assurance, réglons convenablement notre vie, tendons aux malheureux une main généreuse et n'oublions pas que notre seule justification sera d'avoir observé les commandements, et qu'aucune autre ne saurait avoir de valeur. Mettons-nous en mesure de la fournir, et nous éviterons les intolérables tourments de la géhenne, et nous obtiendrons la jouissance des biens à venir. Puissions-nous tous les posséder, par la grâce et la miséricorde de notre Seigneur Jésus Christ, avec qui, gloire, puissance, honneur au Père et au saint Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.